



**RELEVER LE DÉFI D'UNE FRANCE
PLUS CONNECTÉE ET PLUS DURABLE**

**Les propositions de la Fédération des Industries
Électriques, Électroniques et de Communication.**

#2022

SOMMAIRE

5

ÉDITO

Laurent TARDIF, Président de la FIEEC

7

PRÉSENTATION DE LA FIEEC

8

Nos missions

9

Chiffres clés

10

Notre engagement dans les Comités Stratégiques de Filière

11

Nos adhérents

12

Vous avez dit « électrotechnologies » ?

15

PARTIE I : Pour une France forte au profit d'un leadership européen !

29

PARTIE II : Construire une société plus sûre, plus responsable et plus résiliente

49

PARTE III : Un partenariat public-privé gage d'industries conquérantes

59

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE LA FIEEC





ÉDITO DE LAURENT TARDIF, PRÉSIDENT DE LA FIEEC

L'élection présidentielle est toujours un moment fort de notre démocratie. Elle est également essentielle pour l'économie de notre pays, pour ses emplois, pour nos industries et bien entendu pour notre profession. C'est la raison pour laquelle la FIEEC a souhaité porter à la connaissance des candidats, et plus largement du débat public, les attentes des électrotechnologies, qui rassemblent les industries électriques, électroniques et numériques.

Ces dernières années ont été marquées par une série d'évolutions susceptibles d'impacter en profondeur notre société, notre façon de vivre et notre façon de travailler. La pandémie, contre laquelle nous continuons de nous battre au quotidien, nous a rappelé beaucoup

de choses que nous avons peut-être oubliées ou que nous tenions pour acquises. La pénurie en matières premières qui s'ensuit témoigne aussi de l'interdépendance de nos industries et montre combien un État en même temps stratégique et agile est essentiel à la pérennité de l'outil industriel.

Dans ce contexte inédit, les élections présidentielles devront naturellement permettre de débattre des meilleures solutions à apporter à cette crise. Mais les grands enjeux de notre société ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de la réponse sanitaire. Au contraire, il nous apparaît essentiel d'accélérer l'engagement de notre pays vers les **transitions énergétiques et numériques, tant ces enjeux sont renforcés par les nouveaux usages issus de la crise sanitaire. L'accompagnement du vieillissement** de notre population demeure également un sujet particulièrement prégnant, pour lequel

la coopération entre les secteurs publics et privés est indispensable, dans le but de mieux vieillir et de renforcer l'autonomie de chacun. **Nos industries, par les technologies qu'elles conçoivent et les solutions qu'elles apportent à chacun de ces enjeux, prendront toute leur part dans la construction de la France de demain en relevant les grands défis en cours et à venir.** C'est pourquoi il est urgent d'ériger les électrotechnologies en véritable priorité nationale pour assurer le maintien de notre pays parmi les élites mondiales.

Cette plateforme de propositions que vous lisez n'aurait pu être élaborée sans la contribution de nos adhérents, que je souhaite tout particulièrement remercier pour leur imagination débordante et leur apport permanent au sein des travaux de notre Fédération.

Cap vers la croissance !

PRÉSENTATION DE LA FIEEC

NOS MISSIONS

La Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication rassemble 27 organisations professionnelles des industries de l'électricité, de l'électronique et de la communication, dont 22 adhérents et 5 membres associés.

Fort du soutien des organisations professionnelles qui la composent, la FIEEC œuvre à la valorisation des industries qui développent les solutions, produits et services apportant des réponses pertinentes aux marchés d'avenir liés à la mobilité, au bâtiment, au vieillissement de la population, ou encore aux objets connectés. À la fois structurantes et transformatives, elles irriguent la dynamique industrielle française et constituent l'un des moteurs du progrès sociétal et économique, au service de l'emploi et de la croissance.

La FIEEC est membre de l'association européenne Orgalim, de France Industrie, du Medef, de la CPME et de l'UIMM.

PROMOUVOIR

et défendre les industries électrotechnologiques et valoriser leur rôle central dans notre pays.

PROPOSER

les réformes nécessaires, anticiper et participer aux réformes et évolutions réglementaires impactant l'activité du secteur.

ACCOMPAGNER

les entreprises et clarifier l'application des règles techniques et juridiques, au travers notamment de bonnes pratiques professionnelles.

RASSEMBLER

les acteurs du secteur autour d'un interlocuteur unique et identifié avec une vision prospective sur l'industrie de demain.

REPRÉSENTER

le secteur des industries électriques, électroniques et de communication auprès des décideurs politiques, nationaux et européens.

CHIFFRES CLÉS



27
syndicats



2 000
entreprises qui emploient



430 000
salariés



107 milliards d'euros
de chiffre d'affaires sur le territoire
national dont 29% à l'export

ENGAGEMENT DES INDUSTRIES DE LA FIEEC DANS LES COMITÉS STRATÉGIQUES DE FILIÈRE (CSF)

Au cœur de la politique industrielle française



ÉCOSYSTÈME DE LA FIEEC

Adhérents



Membres associés



Vous avez dit « électrotechnologies » ?

Les électrotechnologies résultent du croisement des industries électriques, électroniques et numériques. Les technologies de l'énergie, les capteurs, les puces, les composants actifs, passifs ou d'interconnexion sont désormais couramment associés à des systèmes de communication ainsi qu'à un pilotage ou une gestion logiciels. Cet ensemble que nous désignons ici sous le terme « électrotechnologies » insuffle de l'intelligence, rend les objets communicants et permet une gestion plus efficace des systèmes, des applications et des réseaux. Les quelques exemples ci-contre ne sont pas exhaustifs : ils permettent simplement d'illustrer quelques apports des industries électrotechnologiques à la société.



Infrastructures énergétiques et numériques

Les infrastructures énergétiques et numériques sont à la source des évolutions de notre société. Elles sont, par ailleurs, profondément modifiées par les avancées technologiques. Ainsi, les infrastructures constituent un élément clé de la double transition énergétique et numérique en cours qui permet d'apporter des réponses efficaces aux grands enjeux sociétaux auxquels nous faisons face.



Sécurité et confiance numérique

La sécurité et la confiance numérique représentent des enjeux économiques et sociétaux majeurs. Les nouveaux usages liés à la gestion de l'énergie dans le bâtiment, aux objets connectés, à la multi-mobilité, ou à la ville intelligente, développent autant de nouveaux besoins de sécurité, de protection des échanges et des données privées.



Bâtiments

Les bâtiments et leur interconnexion avec les infrastructures de transport, d'énergie et de communication sont au cœur de nos sociétés. Nos industries permettent d'améliorer la performance de cet écosystème face aux enjeux environnementaux et énergétiques, au vieillissement de la population, au besoin de sécurité ou de bien-être.



Mobilité

Nos industries apportent des réponses fortes aux enjeux de la mobilité : sur le plan économique en créant de la croissance et de la valeur ajoutée ; sur le plan social, en répondant aux nouveaux usages dans les transports ; sur le plan environnemental grâce aux technologies rendant les déplacements plus durables.



Objets connectés

En quelques années, les objets connectés ont connu un formidable développement. Grâce à notre créativité et à notre savoir-faire en matière d'innovation, nous avons la capacité de répondre présents et de marquer collectivement notre empreinte dans ce secteur en évolution permanente.

**PARTIE I
POUR UNE FRANCE FORTE AU PROFIT
D'UN LEADERSHIP EUROPÉEN !**

Génération futures : La France doit assumer le leadership européen de la croissance verte et numérique !

La pandémie de Covid-19 a constitué un révélateur des défis de ce siècle vis-à-vis des générations futures. Des défis pour lesquels la France doit assumer un véritable leadership en Europe. Cette élection présidentielle doit être ainsi l'occasion de définir ce leadership, d'en fixer les objectifs et de définir les moyens à mettre en œuvre. Les industries de pointes rassemblées au sein de la FIEEC présentent ici leur diagnostic et leurs propositions.

Qu'il s'agisse des enjeux de santé publique et d'innovation en santé qui sont depuis devenus une priorité pour tous ;

Qu'il s'agisse de la façon dont les confinements successifs ont révélé le potentiel dont nous disposons pour réduire notre empreinte environnementale sur la société ;

Qu'il s'agisse de la manière dont le télétravail induit a rappelé la nécessité de disposer d'infrastructures et de solutions numériques performantes, sobres, sécurisées et souveraines ;

Qu'il s'agisse enfin de l'interdépendance de nos économies qu'a mise en lumière crûment la pénurie de certaines matières premières ou de composants de chaînes de valeur stratégiques.

Cette période a donc reposé de façon cruciale la question des enjeux auxquels nous devons absolument répondre pour les générations futures. **Il ne fait aucun doute que nous disposons d'industries de pointe** pour répondre à tous ces enjeux et d'un tissu de start-up, PME, ETI et grands groupes résolument tournés vers l'innovation, la transition numérique de confiance et la croissance verte.

Ces enjeux se situent enfin évidemment à la fois au niveau français et au niveau européen. Ils supposent de fait un *Level playing field* européen qui tienne compte des équilibres et des déséquilibres internationaux.

Europe : un marché intérieur tourné vers l'extérieur

Creuset d'innovation transformatrices, terre d'alliances industrielles et de normes exigeantes, l'Europe est tout ceci à la fois

pour les entreprises. L'Europe a démontré ces dernières années que la politique industrielle n'y était plus un tabou et que les normes que l'Union élabore ont vocation à s'appliquer au-delà, aux acteurs et marchés mondiaux. **C'est sur cette Europe-là, qui se vit au-delà de ses frontières et est consciente des déséquilibres internationaux qui pèsent sur les entreprises européennes, que les industries rassemblées au sein de la FIEEC souhaitent pouvoir compter demain.** Fer de lance avec l'Allemagne et d'autres nations de cette Europe qui regarde vers l'avenir, la France doit assumer pleinement son rôle face aux prochains défis qui se présentent.

■ Une véritable Europe de l'industrie et de l'innovation

La pandémie a constitué un véritable stress test pour nos industries qui ont non seulement démontré leur résilience mais ont pris conscience de la nécessité d'engager leur digitalisation pour mieux répondre aux défis posés. Ainsi 96 % des entreprises de l'industrie souhaitent digitaliser leurs ventes selon une étude d'Accenture¹, mais seulement 7 % ont l'intention d'agir dans les 1 à 2 prochaines années. Pour autant cette pandémie a aussi constitué un révélateur des faiblesses de l'Europe dans certaines chaînes de valeurs, qui appelle une nouvelle politique industrielle communautaire plus offensive.

L'ambition européenne affichée de produire 20 % des semi-conducteurs de la planète d'ici à 2030 révèle **la nécessité de concevoir des « alliances industrielles » via notamment les Projets Importants d'Intérêt Européen Commun (PIIEC)** qui assouplissent les possibilités d'aides d'État dans les domaines jugés stratégiques et d'avenir. En France aussi, des alliances voient le jour pour répondre à des problématiques transverses comme celles de la mobilité ou de la transition écologique, alliances que l'État doit soutenir et encourager.

■ Une Europe de normes mais qui s'imposent à l'international

Ferment historique du marché unique européen, les normes élaborées à Bruxelles ont, ces dernières années, positionné l'Europe comme référent éthique et fer de lance mondial de la transition écologique. *Green Deal*, taxonomie verte, réforme des indicateurs extra-financiers... une nouvelle mécanique réglementaire est ainsi en marche. De même que la conception d'une voie pour une technologie éthique qui vise notamment l'intelligence artificielle (IA). Il faut se réjouir que l'Europe s'affirme ainsi comme socle de valeurs communes. Pour autant **ces normes qui visent de fait des marchés mondialisés doivent être les mêmes pour tous et ne pas peser spécifiquement sur**

¹ Digital Sales Transformation in Industrial | Accenture, April 2021

Les acteurs européens ou démesurément sur les plus petites entreprises, au risque sinon de générer des phénomènes de « passager clandestin » et d'accroître les déséquilibres de marché. Que le RGPD ait servi d'exemple pour l'élaboration de législations en dehors de l'Europe ne doit ainsi pas occulter le fait que c'est l'application effective de la réglementation qui atteste de son équité. En outre, toute norme constitue une nouvelle charge pour les entreprises qui doit être prise en compte pour privilégier néanmoins les technologies émergentes, les approches de type *soft law* ou bien être plutôt conçue en termes d'obligations de moyens que de réglementation risquant de brider l'innovation.

■ États-Unis, Chine, Europe : un Level playing field

Dans la compétition féroce que se livrent les États-Unis et la Chine sur les marchés technologiques, l'Europe doit aussi assumer pleinement son rôle et **veiller à la réciprocité des engagements demandés aux Européens**.

La Chine est en outre désormais le premier partenaire commercial de l'UE du fait d'une augmentation régulière de ses exportations. Pour autant, l'accord commercial récent entre l'UE et la

Chine n'impose par exemple que des obligations d'information en matière de subventions, dépourvues de mécanismes contraignants. Quant à l'accord de Paris sur le climat et la poursuite d'efforts soutenus, il ne fixe, lui, des engagements qu'en termes de **best efforts**.

À ce titre et dans un souci d'équité, il faut poursuivre, comme la Commission y travaille, le renforcement du contrôle des subventions publiques émanant de pays tiers qui créent une distorsion de concurrence sur le marché intérieur.

■ Renforcer le socle du partenariat franco-allemand

La dynamique européenne repose traditionnellement sur le socle du partenariat franco-allemand. **La survenue du Brexit a rendu ce socle franco-allemand d'autant plus critique pour la poursuite de l'harmonisation et des chantiers industriels européens majeurs**. Les projets bilatéraux clés lancés depuis la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle doivent contribuer à la résilience économique de l'Union européenne et à sa souveraineté technologique, en particulier via les trois projets importants d'intérêt européen commun dans l'hydrogène, la microélectronique et le cloud à

l'instar du projet Gaia-X, mais aussi dans le secteur de la santé pour tirer les leçons de la pandémie.

Souveraineté économique : l'autonomie stratégique au prisme de l'interdépendance

■ Remédier de façon réaliste à la fragilité de certaines supply chains

La pandémie a également confirmé que, dans un contexte de pénuries, certains pays producteurs ont tendance à privilégier leur marché intérieur face à l'export. Cette autre forme de protectionnisme peut mettre à mal les chaînes d'approvisionnement de nombreux secteurs. Il importe donc de veiller à ce que la dépendance de certaines filières soit évaluée et rééquilibrée au besoin. Il convient également de distinguer les éléments les plus stratégiques des autres pour identifier les véritables vulnérabilités.

Mais la réalité du marché est davantage celle d'une interdépendance reposant sur l'intégration internationale des chaînes de valeurs. Ainsi, il faut par exemple 400 composants pour faire un

vaccin. Les investissements nécessaires pour atteindre l'autonomie de production dans certaines filières de pointe seraient en outre colossaux et sans garantie de succès. Il ne faut pas renouveler les erreurs des Plans calculs et Plans composants. **C'est en termes de collaboration dans l'innovation, d'attractivité et de réciprocité que doivent être abordés les enjeux de souveraineté économique.** L'attractivité de nos territoires pour les centres de R&D et les investissements industriels propices sera ainsi clé.

■ Réindustrialiser avant de relocaliser en France

La France a engagé depuis plusieurs années un effort de réindustrialisation qui s'appuie sur le volontarisme de l'État et l'engagement collectif des secteurs concernés. Avec la mise en place du CICE, du Pacte de responsabilité, l'installation du nouveau Conseil national de l'industrie, la sanctuarisation du CIR ou encore le suramortissement productif, les stratégies de filières s'inscrivent dans une nouvelle dynamique forte. Pour autant, c'est davantage une consolidation de l'existant et une plus grande attractivité pour la création d'activités qui doivent être visées. Les usines ne reviendront sans doute pas rapidement et il serait illusoire d'envisager un rapatriement important des emplois délocalisés qui ont aussi

suivi l'internationalisation de la demande. En revanche, de nouvelles usines pourront s'y implanter, portées par la dynamique de l'usine du futur et la transformation écologique.

Ces usines seront digitalisées, sobres en énergie et flexibles. C'est d'ailleurs l'objet du programme du Gouvernement, France Relance, doté de 100 milliards d'euros et dont 35 milliards sont consacrés au renouveau de l'industrie avec notamment un volet « industries du futur » destiné à moderniser l'appareil productif.

■ Protéger les actifs les plus stratégiques

La France et l'Europe ont exprimé à plusieurs reprises la volonté de préserver les actifs considérés comme stratégiques par l'intermédiaire du contrôle des investissements étrangers. Destinataire d'un tiers des investissements dans le monde et abritant environ 100 000 entreprises détenues par des entités étrangères, l'Union européenne souhaite renforcer l'encadrement de ces investissements. **Ces initiatives doivent en revanche cibler les secteurs les plus sensibles et ne pas pénaliser le financement de la croissance des entreprises françaises et européennes qui repose de plus en plus sur les marchés de capitaux.** La force de quelques écosystèmes d'innovation étrangers a précisément été d'associer la contribution de certaines industries sensibles au régalién et l'extraversion sur les marchés internationaux.

■ Accélérer la transition numérique en assurant la confiance

Afin de jouer un rôle actif dans le concert des nations, la numérisation de l'ensemble de nos activités économiques est une priorité. Les plans de relance français et européen ont ciblé, à raison, la transition numérique comme un des enjeux prioritaires pour notre futur et orientent en conséquence les investissements en ce sens. **Toutefois, cet élan doit impérativement s'accompagner d'une prise de conscience quant à la nécessité de faire reposer cette transition sur la confiance numérique en assurant la cybersécurité de tous les développements numériques dès leur conception. Les notions de souveraineté numérique et d'autonomie stratégique doivent être pleinement intégrées dans toutes nos politiques publiques.** À défaut, les efforts de développement réalisés seront mis en risque par notre dépendance envers des solutions et infrastructures étrangères, dont nul ne peut garantir la disponibilité, la sécurité et l'éthique.

■ Se protéger de l'impact des réglementations extra-territoriales

Les réglementations extraterritoriales ont un impact potentiel majeur sur les entreprises. Elles placent ces dernières dans des situations de conflit de lois qui créent un contexte d'insécurité juridique et fragilisent la relation avec leurs clients. Le coût économique majeur d'éventuelles sanctions extérieures peut également considérablement fragiliser leur position sur le marché. **L'Europe doit s'emparer de ce sujet pour conclure les accords multilatéraux susceptibles de consolider la sécurité juridique des entreprises** comme dans le cas du *cloud act*. Des solutions de mutualisation des risques doivent aussi probablement être étudiées.

Des objectifs de développement durable pour tous et par tous

Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) rappelle que la limitation du réchauffement climatique à deux degrés implique de réduire, d'ici à 2050, les émissions annuelles d'environ 65 % par rapport à 2018. Ce défi crucial ne pourra être atteint sans un **investissement majeur à la fois dans les technologies vertes et la maîtrise de l'énergie**. Une sobriété qui sera ga-

rante d'une moindre dépendance énergétique mais s'appuiera également sur des comportements sociétaux plus écologiques, que les électrotechnologies sont à même d'accompagner voire d'impulser.

■ L'investissement dans les technologies vertes, clé de la transition écologique

Face à l'urgence climatique, il convient d'accélérer très sensiblement la transition énergétique. Les entreprises membres de la FIEEC sont des acteurs de premier plan de cette transition et abordent les enjeux des usages les plus consommateurs (bâtiment, industrie, infrastructure, transports). **Économie circulaire, efficacité énergétique, énergies renouvelables, électromobilité sont les clés de la croissance verte.**

Selon Bloomberg New Energy Finance (BNEF), un boom des investissements a été constaté en 2020. En Europe, 166 milliards de dollars ont ainsi été déployés en 2020, soit 67 % de plus qu'en 2019, devant la Chine et les États-Unis, premier et deuxième pays investissant le plus dans ces technologies propres.

L'investissement public joue un rôle structurant dans le déploiement des technologies vertes et en particulier des solutions d'efficacité énergétique. La France se distingue – il faut le saluer – par la dimension écologique des plans de relance avec, en particulier, l'attention portée à/l'accent mis sur la rénova-

tion énergétique des bâtiments, à l'électrique et l'hydrogène. Toutefois, **la France doit accélérer ses efforts de diversification du mix énergétique** pour atteindre une part d'énergies renouvelables en 2030 compatible avec les enjeux de la transition énergétique. Elle doit également investir davantage dans les innovations propres transformatrices. La France doit valoriser ses atouts pour attirer des productions industrielles à la recherche d'une électricité propre ou de chaînes logistiques vertes. Selon le rapport « Fit for Net-Zero » de Capgemini Invent, les technologies vertes en Europe peuvent ainsi soutenir 12,7 millions d'emplois, réduire la pollution et créer des opportunités économiques valorisées à 13 milliards d'euros d'ici à 2050. Au fil du temps, chaque euro investi dans ce portefeuille de technologies propres devrait générer 9 euros de chiffre d'affaires futur sur les marchés européens d'ici 2050.

■ Sobriété et économie circulaire

La transition écologique s'appuie également sur un mix entre les comportements responsables des consommateurs et l'évolution des modes de production vers l'économie circulaire et le produire durable. De nouveaux *business models* se développent afin d'utiliser de la manière la plus efficace possible les ressources et matières premières, de promouvoir un allongement de la durée d'usage des produits et équipements (maintenance, réparation,

réemploi, réutilisation), mais également d'améliorer toujours davantage leur traitement en fin de vie en vue de faciliter la réutilisation de matières recyclées. Une évolution qui, du côté des entreprises, fait de plus en plus l'objet d'indicateurs de mesure et de reporting pour les inciter à rendre leurs modèles plus durables et à adopter une stratégie bas carbone. **La publication de ces indicateurs au sein des indicateurs dits ESG doit d'abord avoir un rôle clairement incitatif avant de devenir contraignant.** Il faut relever que, grâce à l'innovation, entre 1990 et 2016, l'énergie consommée par unité de produit industriel a diminué de 41 %, et les émissions de CO2 rapportées à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière ont baissé de 57 %².

■ Réduire la dépendance énergétique et les importations carbonées dans le cadre d'un *Level playing Field*

Dans un marché d'énergies fossiles qui met l'Europe *de facto* en situation de dépendance, les filières d'énergie verte ou maîtrisée sont donc également garantes d'une plus grande autonomie du continent européen. En outre, **soutenir l'industrie et la production en France, c'est aussi réduire l'empreinte carbone car, quand on importe un produit qui vient de Chine ou d'Allemagne, on importe des produits davantage carbonés** qu'en France où les procédés sont performants et le mix énergétique repose sur le

nucléaire et – progressivement – sur les énergies renouvelables.

Pour autant, sur des marchés mondialisés, **le « produire durable » et le « produire local » ne doivent pas être non plus pénalisés en termes de concurrence par leur engagement bas carbone, au risque de générer des phénomènes de « fuites carbone »**, c'est-à-dire de relocalisation dans des pays plus permissifs. C'est pourquoi la mise en place de mesures assurant un **Level playing field au niveau européen** garantira la poursuite de cette stratégie bas carbone.

Soutenir l'innovation des filières stratégiques

■ Des filières au cœur du renouveau industriel et de la croissance verte

Actrices de l'énergie et du consommateur durable, des infrastructures connectées et de la mobilité, de l'électronique et du numérique, **les industries de la FIEEC représentent les filières stratégiques au cœur des transformations de notre économie en faveur d'une croissance verte.**

Transversale et incontournable pour réussir la révolution numérique et la transition énergétique française, l'industrie électronique constitue le socle industriel d'un monde toujours plus intelligent et connecté. Les bâtiments connectés et durables représentent, eux, le fondement d'une civilisation urbaine durable permettant l'intégration des différentes fonctions de la ville. Les protagonistes de la maîtrise de l'énergie ou de l'économie circulaire contribuent à réduire l'empreinte écologique des entreprises et des individus.

■ Des stratégies d'alliances pour l'industrie française et européenne

La Commission européenne souhaite également contribuer à accélérer le développement de filières stratégiques et sources de croissance. Dans cet objectif, la Commission a mis sur pied des « Alliances » dans le domaine des matières premières et du recyclage, des batteries, de l'hydrogène, ou encore des semi-conducteurs et des données industrielles. Dans de nombreux domaines stratégiques et très capitalistiques, la souveraineté ne peut en



effet passer que par des alliances. L'industrie française a un rôle stratégique à jouer au sein de ces alliances comme en témoignent les alliances industrielles conçues en France sur le thème de la mobilité.

■ L'industrie du futur : une industrie pour les industries

L'industrie du futur est la concrétisation d'une nouvelle révolution industrielle qui vise à rendre l'usine de demain plus agile et flexible, moins coûteuse et plus respectueuse de l'environnement, grâce à un fort niveau d'automatisation et une intégration numérique de l'ensemble de la chaîne de production dans le respect des enjeux de cybersécurité et de confiance numérique. C'est donc une opportunité unique pour nos entreprises de mieux se positionner dans la compétition mondiale. Les applications de maintenance prédictive ou les concepts de jumeau numérique qui permettent de prédire le comportement de systèmes ex-

trêmement complexes connaissent aujourd'hui des applications grandissantes. **Mais l'adoption par les entreprises nécessite un volontarisme de tous les acteurs. La feuille de route Industrie du futur 2018-2022 s'articule autour de 3 axes stratégiques : la transformation des PME-ETI et filières dans les territoires, le développement et l'intégration des technologies du futur et leur normalisation, le développement des compétences de demain. Le Comité stratégique de filière doit permettre de renforcer cette dynamique collective.**

■ La confiance numérique : clef de voûte de notre avenir dans un monde toujours plus connecté

Le président de la République annonçait en février 2020 un plan d'investissement d'1 milliard d'euros en faveur de la cybersécurité pour répondre à une vague sans précédent de cy-



berattaques visant des collectivités territoriales, des acteurs publics (tels les hôpitaux), des entreprises de tous secteurs et des infrastructures stratégiques. Il s'agit autant de répondre aux besoins prioritaires de secteurs qui n'ont pas engagé de démarche de transformation en termes de cybersécurité que de financer l'innovation et les compétences dans la filière française de cybersécurité. Mais au-delà du rôle majeur des pouvoirs publics dans la mise à niveau de la sécurité des infrastructures et des outils numériques de l'État (administrations, Parlement, collectivités locales et territoriales,...), et du rôle d'exemplarité de la commande publique dans la prise en compte des enjeux de souveraineté numérique dans ses achats, le dispositif doit être complété **pour inciter les acteurs privés de tous les secteurs à initier puis accélérer leurs programmes de cybersécurité en ayant recours à une offre souveraine et de confiance. Le succès d'une stratégie de l'offre en dépend** et seuls 52 % des grands utilisateurs ont

ainsi déjà contractualisé avec des start-up cyber selon le dernier baromètre innovation du FIC. La FIEEC contribue pour sa part à assurer ce dialogue permanent nécessaire entre les secteurs les plus innovants et l'industrie de la confiance numérique.

Renforcer l'attractivité des métiers et des territoires

■ Faire face à une pénurie majeure de profils scientifiques et techniques

Selon le classement de l'OCDE, la France se classe au 21^e rang en termes de qualification de ses salariés, loin derrière le Japon, la Finlande, les Pays-Bas ou la Suède. Il est vrai que l'enjeu numéro un de l'industrie en France est de recruter des techniciens et des ingénieurs formés à ces métiers. **Dans le cadre de la formation initiale, le manque d'attrait des filières scientifiques et techniques pèse fortement sur le dynamisme du marché du travail de l'industrie française.** La révolution numérique a fait en outre croître considérablement la demande en emplois à forte composante mathématique. On observe ainsi que 9 des 10 plus grandes capitalisations boursières sont des entreprises majoritairement technologiques. Mais tous les secteurs sont concernés, en particulier aussi du fait de la valorisation accrue des données des entreprises dans les modèles d'affaires et de la nécessité de les sécuriser. Dans le cadre de la formation professionnelle, les branches d'activité jouent un rôle central pour anticiper les besoins et organiser des filières de formation.

De nombreuses entreprises ont recours à l'offshoring pour pallier ces difficultés. Selon les chiffres de la profession, le taux d'offshoring de l'ingénierie est de 6 % à 7 % en France (les destinations préférées sont l'Inde, le Maroc, la Roumanie), ce qui est peu en comparaison des 35 % aux États-Unis et au Royaume-Uni. Mais cet indicateur est révélateur de la menace qui pèse sur ces emplois en France et donc sur le maintien des savoir-faire sur le territoire.

■ Mobiliser les territoires, renforcer l'attractivité des ETI

Les régions jouent un rôle majeur dans le renouveau industriel en mobilisant fonds régionaux et dispositifs de prêts participatifs au service de la croissance endogène, ou encore en organisant des groupes de travail dédiés aux filières stratégiques pour mieux cibler la R&D dans leurs investissements. **La mobilité géographique, qui est une faiblesse française, doit être soutenue davantage par un faisceau de politiques publiques.**

Les régions sont également les territoires de ces ETI qui portent l'innovation française. Les ETI, perçues comme le fer de lance du renouveau industriel en Allemagne, souffrent en France d'un manque crucial de visibilité, d'un effet angle mort entre champions nationaux et PME qui bénéficient de l'effet du nombre.

■ Des stratégies RSE au service d'une entreprise plus inclusive

La RSE, que la Commission européenne définit « *comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes* », est aujourd'hui une dimension clé des stratégies de toutes les entreprises. La loi Pacte a ouvert à ces dernières la possibilité d'inscrire dans leurs statuts « *une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité* ».

Depuis 2018, plusieurs textes sont aussi venus renforcer les responsabilités des entreprises en matière d'inclusion, que ce soit en ciblant les travailleurs handicapés, les seniors, ou les jeunes apprentis. Dans la continuité de l'index relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la proposition de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes cherche notamment à féminiser les directions des entreprises. Une récente étude réalisée par le cabinet Deloitte (Diversité et Inclusion, janvier 2020), montre que les entreprises qui pratiquent une politique inclusive génèrent jusqu'à 30 % de chiffre d'affaire supplémentaire par salarié et une profitabilité supérieure à celle de leurs concurrents. La démarche de l'inclusion semble donc aujourd'hui bien engagée dans les entreprises. C'est pourquoi aussi **l'intervention du législateur doit laisser aux entreprises le temps d'approfondir ces démarches sans systématiquement créer de nouvelles obligations assorties de sanctions, telles que des pénalités financières.**

Une gouvernance moderne pour une action publique plus efficiente

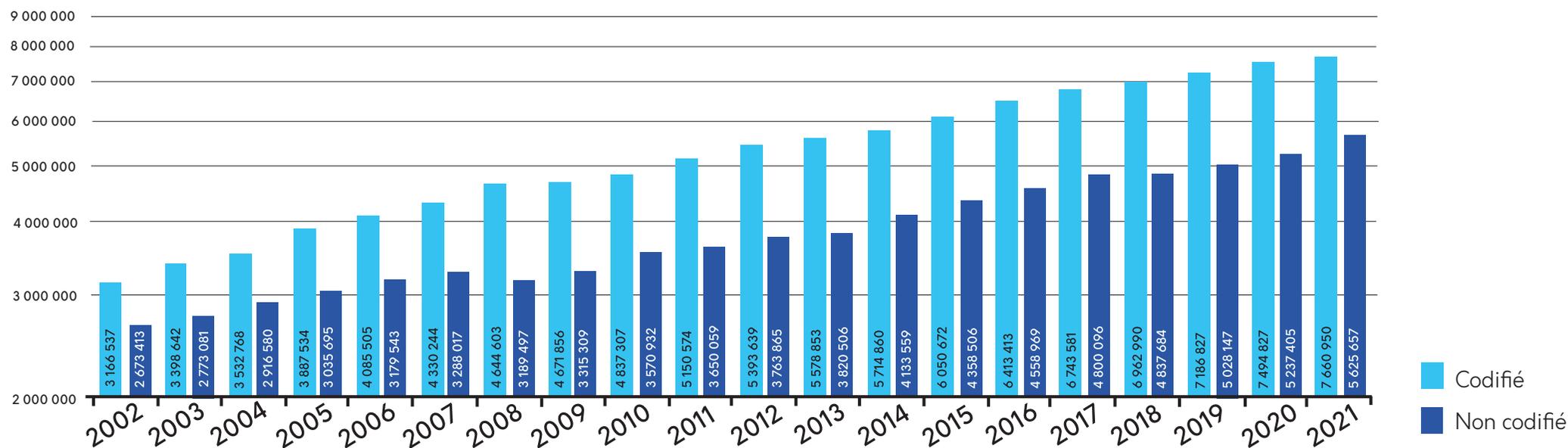
L'État, et de façon générale les pouvoirs publics, ont un rôle essentiel à jouer pour aider le tissu industriel à accomplir les transitions numériques et énergétiques, mais également pour soutenir sa croissance et sa capacité à créer des emplois pérennes dans notre pays. En ce sens, la gestion de la crise sanitaire a mis en lumière la nécessité d'avoir un **État à la fois agile et bien organisé pour que l'économie nationale puisse continuer à fonctionner.**

La sphère publique et le monde économique doivent mieux travailler ensemble. Chacun a un rôle à assumer. Celui des fédérations professionnelles est d'être le lien, la passerelle, entre ces deux univers. Encore faut-il engager la concertation à chaque fois qu'un secteur économique est concerné par une norme. Une démocratie qui se veut moderne et de plus en plus participative doit toujours **s'appuyer sur un dialogue constructif avec les corps intermédiaires** pour construire les politiques publiques en matière économique. À cet égard, les initiatives étatiques de structuration des filières n'ont pas toujours contribué à clarifier les responsabilités de chacun et à renforcer

Le dialogue public-privé. **Les fédérations existent, elles sont indépendantes et représentatives de l'ensemble d'une filière ou d'une profession ; appuyons-nous sur elles et sur leur légitimité** sans complexifier le mille-feuilles institutionnel.

Cette réforme structurelle de l'État appelle également une réflexion sur la gouvernance ainsi que sur la manière de « mieux » **légiférer**. Sans porter d'appréciation sur le fond des lois et règlements, il convient de rappeler que la multiplicité des nouvelles normes pose souvent de réelles difficultés d'application aux entreprises, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur compétitivité par rapport aux autres acteurs. À cet égard, il convient d'ailleurs de **privilégier l'harmonisation des normes au niveau européen** pour avoir des règles du jeu équitables sur l'ensemble du marché. Par ailleurs, l'instabilité réglementaire entretenue sur le long terme dans un même secteur soulève aussi des difficultés de mise en œuvre, liées à la complexité. Certaines mesures nouvelles n'ont pas encore produit d'effet qu'il est parfois déjà décidé d'en envisager de nouvelles. Cette situation est bien souvent pénalisante. C'est la raison pour laquelle il semble souhaitable de mieux légiférer dans le temps, pour renforcer l'efficacité de la norme sans provoquer des allers-retours successifs dans l'activité quotidienne des entreprises.

Évolution du droit législatif consolidé & en vigueur au 25 janvier de chaque année (2002-2021) en nombre de mots, codifiés et non codifiés.





PARTIE II
CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ PLUS SÛRE,
PLUS RESPONSABLE ET PLUS RÉILIENTE

Être chez soi plutôt qu'à l'hôpital



80 %
des Français souhaitent
pouvoir *rentre* **chez eux** le plus
rapidement possible après une
opération.



78 %
préfèrent *être* **chez eux**
en cas de soins
post-opératoires.

Étude OpinionWay réalisée en ligne du 29 novembre au 1^{er} décembre 2017, échantillon de 1 007 répondants, représentatif des Français de 18 ans ou plus selon les critères de sexe, âge, région et catégorie d'agglomération.

Relever le défi de l'innovation en santé



DIAGNOSTIC

De la conception à la production, le numérique est aujourd'hui au centre de l'innovation des entreprises du dispositif médical qui reproduisent fidèlement les lois du monde réel sur des espaces virtuels. Le numérique s'est également révélé un outil précieux pour mieux anticiper les crises comme les pandémies, améliorer la prise en charge des patients mais aussi assister les soignants. L'e-santé peut ainsi permettre d'assurer une transformation des systèmes de soins vers la médecine dite des « 4P » : prédictive, préventive, personnalisée et participative. Le potentiel de création de valeur de l'e-santé en France pourrait se situer entre 16 et 22 milliards d'euros par an selon l'institut Montaigne.

■ Soutenir l'innovation des dispositifs médicaux

En outre, la santé est un secteur qui investit massivement en R&D et contribue positivement à la balance commerciale de la France. L'écosystème de start-up en santé est particulièrement dynamique en France. Il faut saluer le lancement en 2020 de la plateforme G_NIUS- Guichet National de l'Innovation et des Usages en e-Santé.

Toutefois **le financement de l'innovation doit être amélioré, en orientant davantage la politique d'achat des établissements de santé vers l'achat innovant et en instaurant des dispositifs de protection des innovations au sein de la régulation économique** afin d'en garantir la diffusion auprès des patients et du système de soins.

■ Une filière santé dynamique mais peu structurée

La filière santé est hétérogène et peu structurée, composée d'une multitude d'entreprises de secteurs et de niveaux de maturité différents (start-up, PME, grands groupes, etc.). En outre, la gouvernance de la filière demeure répartie entre des acteurs de nature très différente (CNAM, HAS, ARS, ministère, etc.). Cette gouvernance éclatée pèse de fait sur le pilotage de l'innovation dans les filières industrielles concernées. Quant à la réglementation en vigueur, celle-ci évolue régulièrement, notamment dans le secteur des dispositifs médicaux, afin de garantir la sécurité des utilisateurs. En mai 2021, un nouveau règlement européen (2017/745) est entré en application.

■ La Silver économie au service du mieux vieillir

D'ici 2040, le nombre de personnes âgées de plus 80 ans passera de 4 à 7 millions. Pour répondre aux enjeux du bien vieillir, il convient d'accélérer les innovations et de favoriser le déploiement de solutions technologiques existantes dans les différents secteurs (bâtiment, numérique, sport, agro-alimentaire, maintien à domicile...) au bénéfice des seniors (actifs, fragiles et dépendants) et des aidants, familiaux comme professionnels. **Nous devons passer à une logique de prévention, de sécurité et de confort. L'adaptation du logement, notamment via les nouvelles solutions technologiques,** est clé pour renforcer la sécurité des personnes, réduire les risques et améliorer le confort des seniors.

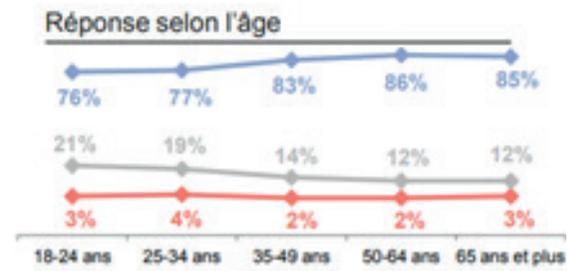
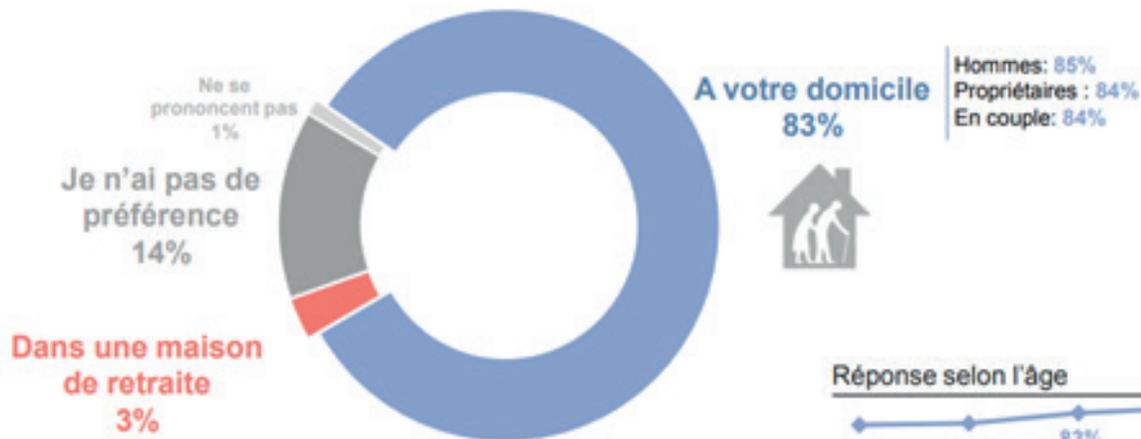


FOCUS ACTIONS FIEEC

■ Accélérer dans le domaine des données de santé

Les données de santé représentent à la fois un bien commun, un enjeu économique et de souveraineté ainsi qu'un formidable gisement de progrès en santé. Les modalités d'hébergement de données de santé à caractère personnel sont encadrées en France par l'article L.1111-8 du code de la Santé publique et le gouvernement a initié le projet ambitieux du Health Data Hub et la feuille de route « Accélérer le virage numérique en santé » dans le cadre de la loi «Ma santé 2022». On relève cependant des freins à l'utilisation des données de santé qui procèdent d'un **déficit de confiance, d'un investissement insuffisant dans les systèmes d'information ou encore du manque d'ouverture et d'interopérabilité des systèmes.**

TOUS, OU PRESQUE, SOUHAITENT VIEILLIR À LEUR DOMICILE



Q15. Vous personnellement, souhaiteriez-vous plutôt vieillir...?
Base totale (2001 individus)



PROPOSITIONS

La pandémie a eu pour conséquence une prise de conscience collective du rôle stratégique des systèmes de santé, non seulement pour le bien-être durable des populations mais aussi pour la résilience économique des sociétés. Les entreprises de la FIEEC, des dispositifs médicaux, des logiciels et applications en Santé, de la confiance numérique ou de la Silver économie sont au cœur de ces enjeux. Avec un total de 340 000 emplois, le seul secteur des Industries et Technologies de la Santé (médicament et dispositifs médicaux) représente en outre un employeur majeur de l'industrie (4,6 % des effectifs) et dont le chiffre d'affaires est estimé selon France Stratégie à 75 milliards d'euros.

- 1 Intégrer les enjeux du vieillissement de la population à la politique du logement (i.e. Fiche Bâtiment).
- 2 Faciliter le maintien à domicile des seniors de plus de 70 ans via une prime de 200 € pour l'acquisition et l'installation de dispositifs de télésurveillance/téléassistance à grande échelle.
- 3 Simplifier les aides par un dispositif « MaPrimeAdapt », via la transformation du crédit d'impôt autonomie en prime.

Infrastructures numériques : bâtir le socle des innovations transformatrices

DIAGNOSTIC

Le déploiement des réseaux très haut débit fixe (fibre optique) et mobile (5G) et de centres de données est une condition *sine qua non* de l'essor de l'économie numérique. Des **réseaux numériques de qualité, pérennes, sûrs et déployés massivement sur le territoire**, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment, sont en effet indispensables pour permettre de répondre durablement aux besoins des populations et des entreprises.

Compte tenu de l'explosion du trafic dans les prochaines années, en particulier avec le développement des objets connectés, seul un déploiement soutenu des infrastructures THD pourra **permettre à l'industrie numérique de maintenir et de développer son avance technologique**. La sécurité et la confiance numériques constituent un enjeu majeur dans le cadre du déploiement de ces infrastructures.

Les infrastructures THD constituent la **réponse aux défis économiques et sociétaux du futur** : accroître la compétitivité et l'attractivité des entreprises, renforcer la sécurité des biens et per-

sonnes, favoriser la transition écologique, permettre aux citoyens de mieux communiquer entre eux et avec leurs administrations, faciliter l'accès à la culture.

Le **caractère stratégique des infrastructures numériques, qui représente plus de 50 Mds d'euros de chiffre d'affaires et 150 000 emplois en France**, a été mis en exergue par l'utilisation massive des outils numériques lors de la crise sanitaire avec le développement du télétravail, de la télémédecine ou encore de l'éducation à distance.

FOCUS ACTIONS FIEEC

La FIEEC œuvre de longue date avec ses partenaires à promouvoir les conditions adaptées au déploiement des infrastructures numériques. À titre d'exemple, Objectif fibre dont la FIEEC est membre fondateur, accompagne ainsi la mise en œuvre du Plan France THD par les bonnes pratiques et le développement des compétences. La FIEEC est également active pour favoriser le déploiement des réseaux 5G.

PROPOSITIONS

- 4 Créer un crédit d'impôt pour la transition numérique visant à aider les propriétaires et locataires à équiper leurs logements en réseaux de communication très haut débit.
- 5 Favoriser le déploiement des infrastructures 5G grâce à une fiscalité incitative.
- 6 Lever les derniers freins, notamment techniques, réglementaires et fiscaux, au déploiement de la fibre optique et favoriser au maximum l'homogénéité des infrastructures très haut débit afin d'en faciliter l'interopérabilité et la maintenance en vue d'atteindre la couverture complète du territoire d'ici 2025.
- 7 Développer l'attractivité de la France pour les Data Centers, via une fiscalité énergétique lisible et stable.
- 8 Développer un plan d'attractivité des métiers des infrastructures numériques en s'appuyant sur les conclusions de l'EDEC Fibre optique et les travaux de l'EDEC Infrastructures numériques.



Électronique : développer le cœur de la souveraineté numérique

DIAGNOSTIC

Une industrie électronique forte : c'est une des conditions nécessaires d'une industrie française forte. Le développement du logiciel et de notre expertise nationale dans le domaine de l'Intelligence Artificielle ne peut par exemple se réaliser sans les processeurs et calculateurs adaptés issus de la filière électronique.

La vision ambitieuse développée par la filière Électronique française est donc bien de réaliser sa transformation rapide et efficace, au service de toutes les autres filières applicatives et de l'industrie française en général. **L'industrie électronique est incontournable pour réussir la révolution numérique et la transition environnementale qui impliquent la diffusion de l'électronique dans tous les domaines.**

La filière peut s'appuyer sur des industries de pointe (grands groupes comme ETI et PME) fortement exportatrices, de grands organismes de recherche publique mondialement reconnus, et sur des pôles de

compétitivité fédérant un nombre important de projets de R&D. Elle aura aussi besoin de compétences spécifiques, liées aux nouveaux usages et devra accélérer cette mutation.

L'électronique, comme les conséquences de la crise sanitaire l'ont souligné, représente aussi un enjeu de souveraineté nationale et d'indépendance technologique. **La résilience des industries électroniques françaises constitue donc un enjeu majeur pour notre pays qu'il convient de relever collectivement** grâce à la coopération entre les acteurs de la chaîne de valeur, mais également avec les filières aval et les pouvoirs publics français et européen pour définir des objectifs stratégiques forts et des programmes de soutien ambitieux.

FOCUS ACTIONS FIEEC

La FIEEC œuvre au sein du Comité stratégique de filière Industries électroniques à la promotion de cet écosystème industriel d'excellence. Reconnue stratégique en mars 2019 au sein du CNI, la filière électronique met en œuvre des actions majeures (IPCEI nanoélectronique, Plan Nano 2022, dispositifs de résilience, engagements de développement de l'emploi et des compétences, plan de relance export...) pour permettre aux industries électroniques de valoriser ses atouts dans le cadre de la concurrence internationale.

PROPOSITIONS

- 9 Lancer avec les pouvoirs publics la stratégie d'accélération électronique 2021-2025 et le nouvel IPCEI « Électronique et connectivité » en ouvrant les financements aux premières phases d'industrialisation.
- 10 Soutenir le programme conjoint sur l'électronique de puissance avec la filière automobile qui est un enjeu majeur pour le déploiement du véhicule électrique et connecté.
- 11 Mettre l'intelligence artificielle embarquée au cœur de la stratégie d'accélération « Intelligence Artificielle » 2021-2025 dans le cadre du plan d'investissement pour l'avenir (PIA4).
- 12 Développer un plan d'attractivité de la filière électronique (promotion des métiers, réforme des diplômes professionnels, insertion professionnelle, mixité...) sur la base de l'EDEC Électronique.
- 13 Renforcer le plan de relance export de la filière électronique.
- 14 Renforcer les dispositifs en faveur de la résilience prévus dans le cadre du Plan France Relance (ex. AAP Résilience) et en lien avec les filières aval.



Numérique : construire un cadre de confiance qui favorise l'innovation

DIAGNOSTIC

La pandémie de Covid-19 et les phases de confinement qui se sont ensuivies ont constitué un véritable défi pour les entreprises françaises, en particulier pour celles qui n'avaient pas engagé leur transformation digitale. En dépit d'un écosystème dynamique représentant 6 % du PIB et du volontarisme public, la France ne figure pas dans le peloton de tête des nations numériques et pointe au 15^e rang selon l'indice Euler Hermès paru en 2021.

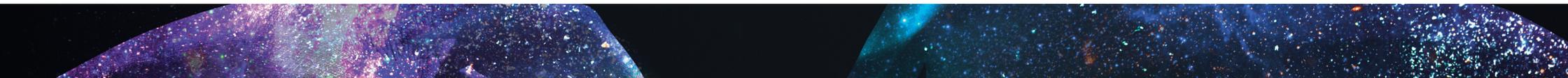
Cette crise a pourtant démontré combien le numérique est désormais au cœur de l'économie, aussi bien dans sa capacité de résilience que dans la perspective d'une croissance verte fondée sur l'innovation technologique. L'intelligence artificielle est de plus en plus au cœur de ces innovations mais pose des enjeux nouveaux aux régulateurs notamment en matière de data gouvernance.

Cette marche accélérée vers le numérique et le Cloud déclenchée par la pandémie a également suscité de nouveaux risques

majeurs. Entre 2019 et 2020, le nombre de cyberattaques par rançongiciels a ainsi triplé selon l'ANSSI, mettant en péril les secrets industriels ou la réputation des entreprises visées. Un risque qui augmente aussi car les installations industrielles, parfois vitales pour la société, sont de plus en plus connectées et communicantes. Elles le seront encore plus demain avec la mise en place de la 5G. Une problématique qui est enfin loin d'épargner l'environnement direct des consommateurs quand 40 % des Français possèdent un objet connecté selon GFK et que des failles sont régulièrement soulignées par les experts en sécurité.

FOCUS ACTIONS FIEEC

Les industries de la FIEEC sont au cœur de ces enjeux qui visent à créer un cadre de confiance propice à l'innovation numérique. La FIEEC a été partie prenante de tous les débats et consultations qui se sont tenus pour créer ce cadre, que ce soit au niveau de la régulation européenne, des travaux sur les labels et les certifications ou de l'éducation des entreprises en matière de cybersécurité ou de gouvernance des données.



PROPOSITIONS

- 15 Assurer un niveau adapté de cybersécurité des produits, systèmes et infrastructures en fonction de leur criticité et sur la base d'une analyse de risques.
- 16 Soutenir l'émergence et promouvoir le recours à des solutions et à des services de confiance numérique souverains pour renforcer l'indépendance numérique aux niveaux national et européen.
- 17 Mettre en œuvre les stratégies nationales d'accélération pour la cybersécurité et le cloud en lien notamment avec France Relance.
- 18 Créer un crédit d'impôt cybersécurité permettant aux entreprises, notamment les PME, de se sécuriser.
- 19 Favoriser le déploiement de l'intelligence artificielle grâce à une stratégie d'accélération nationale ambitieuse et un cadre européen soutenant l'innovation.
- 20 S'appuyer sur les budgets du Plan de relance européen dédiés au numérique pour porter des projets en matière de digitalisation et de cybersécurité dans le cadre de la boussole numérique européenne.
- 21 Assurer un marché équilibré de l'assurance cyber et favoriser leur souscription par les entreprises de toute taille.

Mettre le bâtiment au cœur de la croissance verte

DIAGNOSTIC

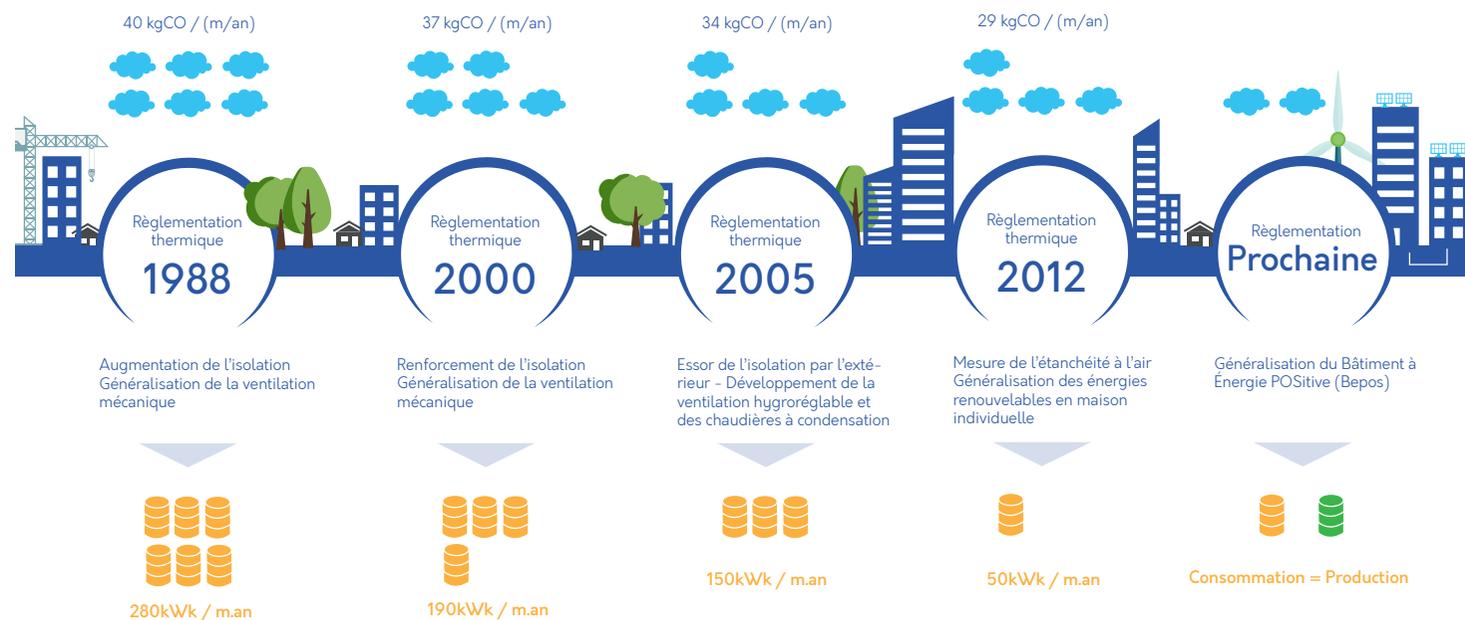
Le bâtiment est au cœur des enjeux sociétaux et environnementaux avec trois composants indissociables : environnement, numérique et vieillissement. Ainsi, le bâtiment se doit d'être à la fois :

- **Durable**, c'est-à-dire demeurant fonctionnel et répondant aux besoins sociétaux, même après de nombreuses années, répondant aux questions de qualité de l'air, de confort d'accès et d'usage, d'efficacité énergétique, d'autoproduction et de stockage de l'énergie, de partage de l'énergie et de la chaleur. Un bâtiment durablement adapté donc aux besoins d'une partie vieillissante de la po-

pulation de plus en plus importante à l'avenir.

- **Éco-conçu**, pour réduire l'impact environnemental sur toutes les étapes du cycle de vie du bâtiment,
- **Connecté**, c'est-à-dire vecteur de vie et de travail dans le bâtiment,
- **Accessible et adapté au vieillissement et à la santé à domicile**, ainsi qu'aux nouveaux usages (véhicule électrique, loisirs à domicile, etc.),
- **Intégré à son environnement pour le développement des éco-quartiers** (mutualisation de l'énergie et de la chaleur, mutualisation de certains équipements tels que les parkings).

Évolution de l'émission des gaz à effet de serre : bâtiments résidentiels neufs



Les bâtiments consomment **plus de 40 % de l'énergie en France**. Compte tenu de l'urgence des enjeux climatiques, la priorité doit être donnée à la rénovation des bâtiments avec l'objectif de **consommer moins et mieux l'énergie**, tout en assurant une bonne qualité d'air intérieur. Ceci passera par un plan de rénovation massive des bâtiments résidentiels et tertiaires, privés et publics, en permettant les rénovations globales par étape. **L'État doit stimuler et accompagner les projets aux niveaux régional et inter-communal pour favoriser l'intégration des bâtiments** dans leurs quartiers et développer des territoires à énergie positive, en cohérence avec les politiques d'urbanisme et de transports.

Les évolutions brutales de ces derniers mois, qu'il s'agisse du travail à domicile, de la continuité pédagogique à distance pour les élèves et étudiants ou encore de la télémédecine, permettront - espérons-le - de créer de nouvelles habitudes de travail et d'organisation. Disposer d'une infrastructure haut débit dans les logements et les bâtiments tertiaires doit devenir la norme en France.

FOCUS ACTIONS FIEEC

La FIEEC apporte son expertise aux instances de concertation nationales (Plan de rénovation énergétique, Plan BIM 2022, Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, Comité de pilotage CEE, Plan Bâtiment durable etc.) avec comme objectif constant : veiller à exploiter tout le potentiel des solutions technologiques du secteur au service de la transition énergétique et écologique et permettre aux entreprises françaises de conserver leur leadership dans ces domaines.

PROPOSITIONS

22 Intégrer l'accompagnement du vieillissement de la population et du maintien à domicile au cœur de la politique de construction de logement, et dans la rénovation de l'existant. En particulier, augmenter le montant du taux de crédit d'impôt pour des travaux et services d'équipement facilitant l'accessibilité et le maintien à domicile à hauteur de 50 %.

23 Renforcer la performance numérique des bâtiments en étendant les aides financières pour la rénovation à l'aménagement numérique des logements (Ma prime rénov, CITE, TVA à 5,5 % ...).

24 Mettre la rénovation énergétique et l'accessibilité au premier plan des politiques publiques sur le bâtiment. Chaleur thermique et chaleur humaine ne peuvent être découplées : l'isolation thermique va de pair avec la lutte contre l'isolement humain.

Il faut aussi renforcer les parcours de rénovation par étape pour les bâtiments résidentiels et petit tertiaire par le biais d'incitations financières ou fiscales permettant de stimuler le passage à l'acte de rénovation.

Faire de la France un modèle pour l'Europe de l'énergie

DIAGNOSTIC

La transition énergétique en France et en Europe nécessite une combinaison des trois axes fondamentaux : **plus d'efficacité énergétique, plus d'énergies renouvelables, plus de flexibilité et d'intelligence dans la distribution de l'énergie**. La coexistence d'énergie centralisée et décentralisée nécessite un réseau électrique modernisé et numérisé capable de gérer l'intermittence des énergies renouvelables et d'adapter la demande à l'énergie disponible.

■ Disposer d'une énergie stable, sécurisée et propre en Europe

D'abord construite sur une volonté de libéralisation et d'intégration des différents marchés de l'énergie, l'Europe de l'Énergie a désormais fait de la question environnementale son principal objectif. Depuis la fin des années 1990, plusieurs grands paquets législatifs européens ont porté sur l'intégration de marchés de

l'énergie avant d'être renforcés par différentes directives sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique. Au-delà des enjeux économiques et de compétitivité pour les entreprises, les enjeux sociaux sont de plus en plus manifestes avec la problématique de précarité énergétique d'une part croissante de foyers européens. Autant d'enjeux pour lesquels la France dispose, à travers les solutions industrielles développées par ses entreprises, d'atouts susceptibles d'en faire un « rôle modèle » en Europe.

■ Combattre le réchauffement climatique

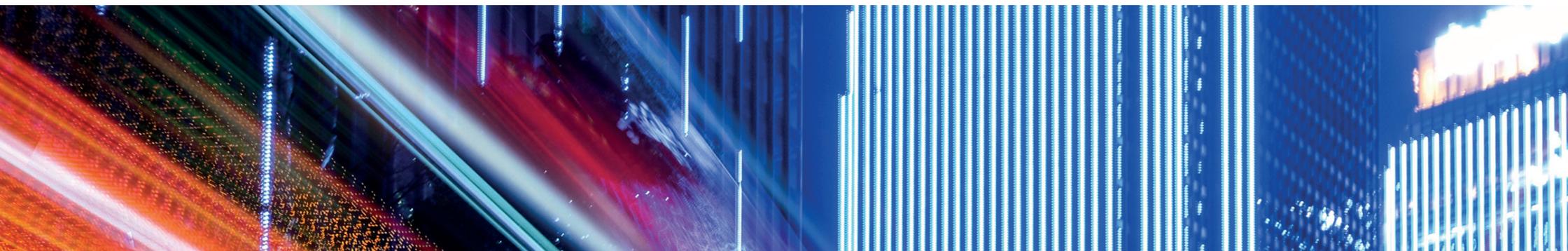
Les Européens s'étaient fixé trois objectifs chiffrés à l'horizon 2020 : réduire de 20 % leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, porter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à 20 % et améliorer l'efficacité énergétique de 20 % par rapport aux prévisions réalisées en 2007 pour 2020. Les objectifs déjà rehaussés à l'horizon 2030 à respectivement 40 %, 32 % et 32,5 % sont aujourd'hui en voie d'être revus pour atteindre une réduction des émissions de CO₂ de 55 % en 2030 et mettre l'Union européenne sur la voie de la neutralité carbone en 2050.

■ Intégrer les énergies renouvelables dans le mix énergétique européen

Il n'existe pas aujourd'hui de mix énergétique européen mais des mix énergétiques nationaux qui convergent peu. Les Européens importent en outre 54 % de leurs besoins en énergie. Et tandis que la croissance de la part des énergies renouvelables dans la production électrique est en bonne voie, on assiste à l'augmentation simultanée de l'utilisation de combustibles à teneur en carbone plus élevée. Il faut donc inscrire la croissance des énergies renouvelables, dont la production est décentralisée et intermittente, dans une **stratégie plus générale du mix énergétique européen. Les réseaux électriques intelligents représentent un levier essentiel de cette intégration qui doit s'appuyer sur un maillage complexe associant le numérique et le développement de la flexibilité des usages énergétiques, en particulier dans les bâtiments**, domaines dans lesquels la France dispose d'acteurs industriels de pointe.

■ S'appuyer sur une politique industrielle ambitieuse

L'absence de stratégie concertée au niveau européen ne permet ni de rationaliser les investissements ni de soutenir le développement de champions européens sur les technologies « bas carbone ». La stratégie européenne de la maîtrise de l'énergie a en outre ouvert une ère de concurrence accrue et il convient de tenir compte des équilibres internationaux, en particulier de la capacité de la Chine ou encore de l'investissement des grands acteurs du numérique, dans la transition énergétique.



PROPOSITIONS

- 25 Souligner le rôle capital et l'avantage compétitif national des infrastructures énergétiques.
- 26 Mettre en place les conditions pour attirer des fonds de financement long terme en vue de développer les réseaux. Décrire un « French model » exportable centré sur la complémentarité des infrastructures électriques et numériques avec : une vision renouvelée du réseau électrique qui doit devenir décentralisé, interactif, géré en temps réel, doté de flux bidirectionnels intégrant des boucles locales (microgrids) susceptibles de communiquer et interagir intelligemment ; une intégration accrue des énergies renouvelables décentralisées ; une responsabilisation de l'utilisateur qui a désormais un rôle actif dans son usage des réseaux intelligents et qui peut aussi être par ailleurs producteur d'énergie.
- 27 Privilégier l'échelon local/régional pour assurer le déploiement des réseaux intelligents, électriques et numériques.
- 28 Lever les freins réglementaires et financiers, comme le morcellement départemental du schéma de prise de décision, pour encourager la mutualisation des réseaux.
- 29 Instaurer un cadre réglementaire favorable à l'autoconsommation des énergies renouvelables.



Transition écologique : accompagner les acteurs d'une société durable

DIAGNOSTIC

La transition écologique représente un défi sans précédent pour l'économie mondiale avec une transformation des modèles d'affaires des entreprises, mais également la nécessité d'une mobilisation importante de capitaux publics et privés pour atteindre ses objectifs.

Pour croître et se développer de façon pérenne, une entreprise doit démontrer la contribution positive qu'elle apporte à la société, mais également être en mesure d'expliquer l'empreinte, environnementale ou sociale, qu'elle va léguer aux générations futures. **La mise en œuvre d'une stratégie de RSE implique une réflexion transversale**, s'appuyant sur les trois dimensions que sont l'écologie, l'économie et le social. Ainsi, **concilier efficacité économique, respect et prise en compte des parties prenantes, préservation de l'environnement et protection des utilisateurs représente aujourd'hui un défi quotidien mais indispensable pour nos industries** dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources. La crise sanitaire a mis

en évidence la résilience notamment économique des entreprises ayant déployé et implanté des politiques de RSE matures. Elle a aussi été l'occasion pour les entreprises de s'interroger sur leurs pratiques et de prendre conscience de la nécessité de contribuer encore davantage à la transition écologique : économie circulaire, efficacité énergétique, consommation et production durables, innovation, achats durables ... Cependant, il faut garder à l'esprit que nombre d'entre elles ont été fortement impactées économiquement par cette crise. Il est donc nécessaire de les accompagner financièrement pour mener à bien cette évolution.

FOCUS ACTIONS FIEEC

Les industries de la FIEEC sont au cœur des transitions écologiques et énergétiques qui visent à créer un cadre de croissance durable. La FIEEC a participé aux nombreux débats et consultations qui se sont tenus pour favoriser ces transitions, que ce soit au niveau de la régulation européenne - ou nationale - du développement de nouveaux modèles économiques. Elle a vu son expertise reconnue par les parties prenantes.



La commande publique, levier essentiel en faveur d'une économie plus circulaire

En raison du poids qu'elle représente dans l'économie, la commande publique constitue un levier essentiel de la transition vers une économie plus durable. Les **autorités publiques** ont donc **un rôle crucial à jouer** pour prendre en compte ces enjeux environnementaux et les intégrer systématiquement dans leurs projets d'achats.

Depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, nous assistons à une **augmentation croissante de la place des critères sociaux et environnementaux au sein des marchés publics**, grâce aux législateurs euro-

péens et français. La loi du 10 février 2020 « *relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire* » et la loi « *portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* » accentuent encore cette tendance par **l'introduction de prescriptions formelles en matière de réduction des impacts environnementaux** des biens et services acquis par les acheteurs publics.

Cela offre l'opportunité pour nos industries de valoriser les produits et services qui s'inscrivent dans une démarche de réduction des impacts environnementaux et **faciliter ainsi le déploiement d'offres plus vertueuses**. Cette transition de la commande publique vers une économie plus durable et circulaire suppose, pour les acheteurs, d'avoir une **bonne connaissance**

du marché ainsi que des **spécificités des différentes catégories de produits**. Mais également, pour l'ensemble des acteurs, de pouvoir se référer à des **indicateurs et méthodologies fiables et partagés**.

Dès 2019, la FIEEC s'est investie dans la **réforme des Cahiers des clauses administratives générales (CCAG)** et a initié, en 2020, une **double démarche d'accompagnement** de ses adhérents et de sensibilisation des acheteurs et pouvoirs publics aux spécificités des industries de notre secteur. À cet effet, un **guide de bonnes pratiques** a été publié en 2020 et un **espace de dialogue et d'échanges** entre acheteurs publics, représentants de l'administration et industriels a été mis en place.

PROPOSITIONS

- 30 Renforcer l'implication de la France dans les travaux européens, en privilégiant ce niveau pour les réformes environnementales afin d'en renforcer leur portée sur l'ensemble du marché européen.
- 31 Renforcer l'exemplarité de l'État et des pouvoirs publics en matière d'achat public durable pour faciliter l'accès des entreprises françaises aux marchés publics (dans le respect du droit de la concurrence).
- 32 Revaloriser les solutions innovantes et l'apport des électrotechnologies à la protection de la planète, pour déconstruire certaines idées reçues et renforcer l'attractivité de ces métiers auprès des jeunes.
- 33 Définir une véritable politique industrielle de l'économie circulaire, en s'appuyant sur toutes les parties prenantes, du producteur au recycleur en passant par l'utilisateur.
- 34 Faciliter la politique d'innovation des entreprises en maintenant des conditions de concurrence équitable entre les industriels et les acteurs émergents.
- 35 Faciliter l'accès aux financements durables pour les électrotechnologies en valorisant davantage leur contribution à la lutte contre le changement climatique et à l'efficacité des ressources.
- 36 Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics et leurs projets d'achats.



PARTIE III
UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ GAGE
D'INDUSTRIES CONQUÉRANTES

Un *Level playing field* pour les entreprises européennes

DIAGNOSTIC

Le marché unique européen a été conçu dès l'origine pour garantir aux acteurs une concurrence libre et loyale. Fondé notamment sur la libre circulation des biens, des services et des capitaux, le marché unique entraîne également une certaine harmonisation des législations nationales en dépit des disparités culturelles, économiques, fiscales ou encore sociales.

Aussi un des enjeux majeurs de nos industries est-il de veiller à ce que l'instauration des nouvelles législations européennes en droit national ne soit pas source de sur-transpositions qui viendraient en réalité fragmenter le marché et créer des distorsions de concurrence.

Complémentaire, la normalisation a toujours été, pour les entreprises du secteur des électrotechnologies, un **vecteur d'influence pour développer des marchés sur la scène internationale**. La FIEEC déploie ainsi une stratégie d'influence par la normalisation,

en apportant son expertise sur l'ensemble des sujets émergents liés à la transformation numérique et à la transition écologique, pour soutenir les positions de l'industrie française sur les marchés européen et mondial tout en contribuant à la création des normes qui structureront les marchés de demain.

FOCUS ACTIONS FIEEC

La surveillance du marché représente un défi central pour garantir des règles de jeux équitables sur les marchés européens ; elle comprend la lutte contre la contrefaçon et les produits non conformes ainsi que la garantie de la sécurité des produits (et donc des citoyens), avec des règles identiques pour tous les opérateurs économiques et un niveau de contrôle équitable. Elle constitue également un accompagnement fort des orientations gouvernementales en faveur de la relocalisation de l'activité industrielle.

L'inflation législative et réglementaire est telle que le cadre dans lequel évoluent les industries est particulièrement instable, ce qui constitue à la fois une difficulté permanente et un frein à leur développement. **Si les industries françaises sont respectueuses de**

ces nouvelles normes, ce n'est pas le cas de tous les opérateurs qui pénètrent le marché français et européen, dont les produits ne sont pas nécessairement aux normes du marché. Les bons élèves ne sont pas récompensés de leurs efforts. À l'instar des études d'impacts désormais obligatoires pour adopter une nouvelle loi, il paraît nécessaire que celles-ci soient également assorties de moyens et de mesures de contrôle. **Le contrôle de la conformité aux règles serait ainsi une condition *sine qua non* de l'adoption de la règle.**

PROPOSITIONS

- 37 Renforcer les ressources que la France et l'Europe consacrent à la surveillance du marché, pour lutter efficacement contre la prolifération des produits non conformes ou de contrefaçon.
- 38 Mettre en œuvre une coopération effective entre les pouvoirs publics et les entreprises pour la surveillance du marché – en s'appuyant sur l'article 9 du règlement européen 1020/2019.
- 39 Mettre en place une structure interministérielle pour lutter contre les produits déloyaux, non-conformes ou de contrefaçon, coordonner et renforcer les actions de surveillance du marché.
- 40 À l'instar des études d'impact associées à chaque nouveau projet de loi, les pouvoirs publics doivent également garantir une meilleure prise en compte des moyens de contrôle, du coût et des objectifs de toutes les nouvelles dispositions relatives aux produits industriels.
- 41 Adopter une démarche visant à limiter les sur-transpositions en droit national.
- 42 Développer les formations à la normalisation et à l'évaluation de la conformité, dans les cursus académiques (universités, écoles d'ingénieurs, de management, de la fonction publique) afin de sensibiliser les futurs cadres de l'industrie et les futurs décideurs publics au caractère stratégique de la normalisation.

Concurrence équitable et loyale des marchés internationaux

DIAGNOSTIC

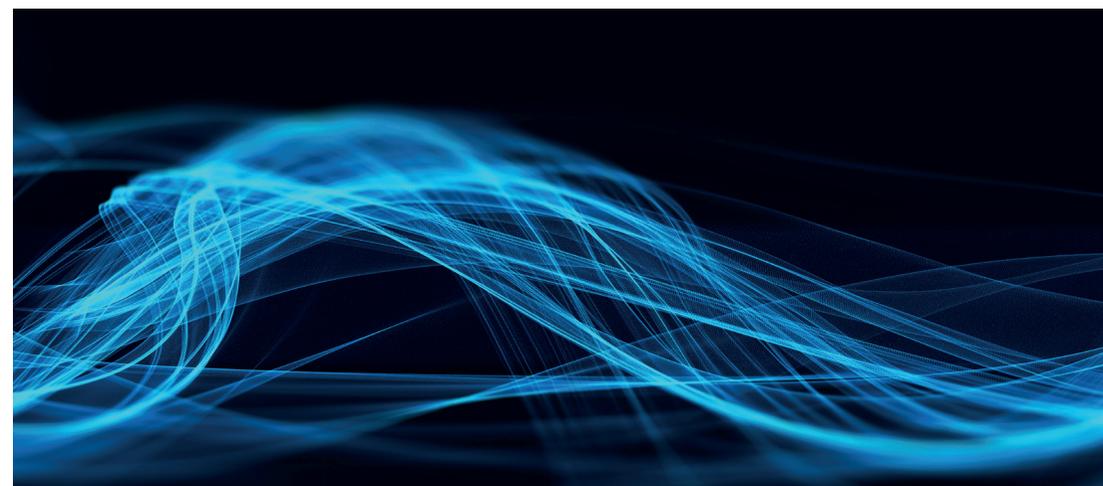
La politique de concurrence européenne recouvre trois dimensions : le contrôle des concentrations, l'interdiction des aides publiques et la répression des ententes et abus de position dominante.

Depuis plusieurs années, la réglementation européenne en matière de concurrence ne semble plus adaptée aux réalités de l'évolution des marchés et l'on s'interroge sur les obstacles qu'elle est susceptible de créer pour les entreprises européennes. L'interdiction par la Commission européenne du rapprochement Alstom-Siemens en 2019 a, par exemple, fait ressurgir la nécessité d'encourager la constitution de « champions européens » pour peser dans la compétition mondiale face, notamment, aux concurrents américains et chinois. Un autre constat s'impose : dans le domaine du numérique, l'Europe ne dispose aujourd'hui d'aucune entreprise technologique de l'envergure des GAFAM aux États-Unis.

Enfin, il est impératif pour l'Union européenne de parvenir à faire respecter un minimum de réciprocité dans les échanges internationaux afin de ne plus voir notre industrie pénalisée face à la concurrence mondiale.

Dans ce contexte, le travail ambitieux entamé en décembre 2020 au travers des propositions de législations européennes relatives au **Digital Services Act (DSA)** et au **Digital Markets Act (DMA)** se situe au cœur des enjeux de demain. Ces propositions visent notamment à élaborer un cadre réglementaire clair pour l'activité des plateformes et leur responsabilité, et ainsi permettre aux autorités de concurrence de faire face à des pratiques anticoncurrentielles mises en œuvre dans le numérique.

C'est ici une nouvelle opportunité pour l'Union européenne (après le Règlement général sur la protection des données) de marquer son empreinte sur la régulation des marchés au niveau mondial.



FOCUS ACTIONS FIEEC

Les industries électriques, électroniques et de communication sont, bien évidemment, particulièrement impliquées dans l'élaboration des nouvelles législations que constituent le DSA et le DMA pour s'assurer de l'élaboration d'un cadre adéquat. Elles partagent leurs préoccupations aux côtés des Organisations interprofessionnelles nationales et européennes.

PROPOSITIONS

- 43 Poursuivre les négociations commerciales bilatérales tout en défendant une approche multilatérale (réforme de l'OMC).
- 44 Appliquer concrètement le principe de réciprocité dans les échanges commerciaux internationaux et appliquer aux importations les mêmes exigences qu'aux productions domestiques.
- 45 Lutter contre l'extraterritorialité des lois étrangères et la coercition.
- 46 Intégrer l'enjeu d'accès aux matières premières à la diplomatie économique.
- 47 Conditionner les accords de libre-échange au respect des normes sociales/environnementales et au libre accès des matières premières.

Financement des entreprises : profiter de la relance pour accélérer !

DIAGNOSTIC

■ Répondre au besoin en trésorerie des entreprises technologiques

De nombreuses entreprises sont sorties fragilisées de la crise, pour avoir souvent maintenu leur trésorerie au prix d'un endettement important. Le Gouvernement a, lui, fait preuve de volontarisme pour soutenir la trésorerie des entreprises. Après la mise en place des Prêts Garantis par l'État (PGE), le Gouvernement a initié des Prêts Participatifs Relance (PPR) abondés par les assureurs et également garantis, qui doivent ainsi permettre à des PME et ETI françaises, fragilisées par la crise de renforcer leur bilan et de financer des projets d'investissements, à un prix attractif et à des conditions avantageuses. Mais selon la Banque de France, 6 à 7 % du total des entreprises cotées pourraient être confrontées à des difficultés lors de la levée des mesures d'accompagnement. D'un autre côté, l'épargne accumulée pendant la crise par les Français a atteint près de 130 milliards d'euros et devrait donc pouvoir aussi répondre dans d'autres proportions à ces besoins.

■ Flécher l'épargne vers l'investissement dans les entreprises technologiques

Certaines entreprises ont dû interrompre avec la crise des projets d'acquisition prometteurs et doivent désormais ré-accelérer leur développement à l'international. Le Gouvernement a donc également fait preuve de volontarisme pour flécher l'épargne accumulée des Français vers les entreprises avec notamment les fonds labellisés Relance garantis par l'État et qui sont désormais accessibles au grand public, au travers d'un contrat d'assurance-vie ou d'un PEA, ou encore le Fonds de capital investissement BPI Entreprises 1, lancé en 2020 par le ministère de l'Économie et la Banque publique d'investissement (BPI) et qui vise les petits porteurs. Il a également relevé en juin 2021 l'objectif de collecte -, fondée notamment sur l'épargne salariale et l'épargne retraite - des fonds d'investissements destinés aux entreprises technologiques à 30 milliards d'euros à la fin de 2022, contre 20 milliards d'euros prévus. Pour autant, les montants fléchés demeurent insuffisants. Il faut également saluer la hausse de 18 % à 25 % du taux de la réduction à l'impôt (IR-PME) qui a été prorogée afin d'orienter l'épargne de précaution vers les investissements en fonds propres dans les PME et ETI.

■ Renforcer le rôle des régions dans le développement économique

PME et ETI technologiques sont des acteurs clés du dynamisme des régions. En dix ans, les dépenses des régions en soutien aux PME et ETI ont augmenté de 30 %, selon les données de Régions de France. Elles ne représentent cependant que 6 % de leurs budgets.

Les initiatives pour aider les PME et les ETI, fragilisées par la crise, à solidifier leur « haut de bilan » se sont multipliées, comme le lancement de fonds d'investissement dans les entreprises locales. Mais les régions pourraient aussi aider à la transformation des Prêts Garantis par l'État (PGE) en fonds propres ou en quasi-fonds propres.

PROPOSITIONS

- 48 Répondre au besoin en trésorerie des entreprises technologiques.
- 49 Flécher l'épargne vers l'investissement dans les entreprises technologiques.
- 50 Renforcer le rôle des régions dans le développement économique.
- 51 Poursuivre les dispositifs de soutien au financement de la R&D (crédit d'impôt recherche) et à l'export.



Start-up, PME, ETI des technologies électriques et numériques : un tissu à valoriser

DIAGNOSTIC

■ Les start-up soutenues par la vigueur des marchés de capitaux

Malgré la crise sanitaire, les start-up tricolores ont démarré l'année 2021 en fanfare. Au premier trimestre, elles avaient réalisé 173 tours de table et levé un montant total de 1,45 milliard d'euros. Le nombre de Licornes françaises ne cesse de se développer au gré de ces différentes rencontres. Pour autant, c'est souvent au moment de la sortie qu'un effet plafond de verre, résultant des limites de nos capacités d'investissements en France, empêche ces entreprises de devenir des ETI dynamiques et présentes à l'international. L'enjeu est donc de faire de la place de Paris et des marchés de capitaux européens un catalyseur de l'écosystème start-up assurant la création de champions du numérique et des électro-technologies.

■ Des PME et ETI qui ont traversé la crise non sans mal

PME et ETI industrielles françaises constituent les forces vives de la R&D en France et contribuent fortement à l'équilibre de la balance commerciale française. Les PME et ETI des électrotechnologies représentent aussi des réserves d'emplois locaux. Mais, implantées à l'international, notamment en Chine, elles ont été les premières à pâtir de la crise. Difficultés d'approvisionnement, inflation induite sur certaines matières premières ou composants, incitation à réorienter leurs lignes de production vers les biens stratégiques nécessaires aux Français, adaptation au télétravail : ces entreprises ont été soumises à rude épreuve.

■ Un new deal Grands groupes/PME-ETI/Start-up ?

La vitalité d'une économie repose sur un tissu industriel diversifié, intégré et, on le constate chaque jour, collaboratif. Grands groupes, PME-ETI et start-up ont besoin les uns des autres pour grandir. Historiquement, la France peut s'enorgueillir de disposer de grandes entreprises championnes à l'international. Les PME ont été souvent contraintes de suivre leurs donneurs d'ordre, faute de commandes nationales suffisantes. Les start-up n'ont par ailleurs



pas toujours les débouchés souhaités dans le cadre de leur intégration aux grands groupes. **L'articulation entre les grandes entreprises, les ETI, et ces entreprises technologiques de pointe est pourtant clé** comme le démontre l'exemple de Pfizer. Sa coopération avec une start-up technologique BioNtech lui a ainsi permis de mettre au point un vaccin dans un délai record.

PROPOSITIONS

- 52 Promouvoir à l'échelle européenne un European Fab Act, comme cela a pu être fait en France, pour inviter les acteurs économiques à favoriser la *supply chain* française et européenne.
- 53 Soutenir les PME et start-up en maintenant le statut de la jeune entreprise innovante (JEI).
- 54 Élargir le dispositif de suramortissement de l'investissement productif en incluant dans les bénéficiaires toutes les entreprises dès lors que l'investissement est tourné vers l'Union européenne et les investissements R&D dans le champ d'application.





SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE LA FIEEC

Relever le défi de l'innovation en santé

Proposition 1 : Intégrer les enjeux du vieillissement de la population à la politique du logement.

Proposition 2 : Faciliter le maintien à domicile des seniors de plus de 70 ans via une prime de 200 € pour l'acquisition et l'installation de dispositifs de télésurveillance/téléassistance à grande échelle.

Proposition 3 : Simplifier les aides par un dispositif « MaPrimeAdapt », via la transformation du crédit d'impôt autonomie en prime.

Infrastructures numériques : bâtir le socle des innovations transformatrices

Proposition 4 : Créer un crédit d'impôt pour la transition numérique visant à aider les propriétaires et locataires à équiper leurs logements en réseaux de communication très haut débit.

Proposition 5 : Favoriser le déploiement des infrastructures 5G grâce à une fiscalité incitative.

Proposition 6 : Lever les derniers freins, notamment techniques,

réglementaires et fiscaux, au déploiement de la fibre optique et favoriser au maximum l'homogénéité des infrastructures très haut débit afin d'en faciliter l'interopérabilité et la maintenance en vue d'atteindre la couverture complète du territoire d'ici 2025.

Proposition 7 : Développer l'attractivité de la France pour les Data Centers, via une fiscalité énergétique lisible et stable.

Proposition 8 : Développer un plan d'attractivité des métiers des infrastructures numériques en s'appuyant sur les conclusions de l'EDEC Fibre optique et les travaux de l'EDEC Infrastructures numériques.

Électronique : développer le cœur de la souveraineté numérique

Proposition 9 : Lancer avec les pouvoirs publics la stratégie d'accélération électronique 2021-2025 et le nouvel IPCEI « Électronique et connectivité » en ouvrant les financements aux premières phases d'industrialisation.

Proposition 10 : Soutenir le programme conjoint sur l'électronique de puissance avec la filière automobile qui est un enjeu majeur pour le déploiement du véhicule électrique et connecté.

Proposition 11 : Mettre l'intelligence artificielle embarquée au

cœur de la stratégie d'accélération « Intelligence Artificielle » 2021-2025 dans le cadre du plan d'investissement pour l'avenir (PIA4).

Proposition 12 : Développer un plan d'attractivité de la filière électronique (promotion des métiers, réforme des diplômes professionnels, insertion professionnelle, mixité...) sur la base de l'EDEC Électronique.

Proposition 13 : Renforcer le plan de relance export de la filière électronique.

Proposition 14 : Renforcer les dispositifs en faveur de la résilience prévus dans le cadre du Plan France Relance (ex. AAP Résilience) et en lien avec les filières aval.

Numérique : construire un cadre de confiance qui favorise l'innovation

Proposition 15 : Assurer un niveau adapté de cybersécurité des produits, systèmes et infrastructures en fonction de leur criticité et sur la base d'une analyse de risques.

Proposition 16 : Soutenir l'émergence et promouvoir le recours à des solutions et à des services de confiance numérique souve-

rains pour renforcer l'indépendance numérique aux niveaux national et européen.

Proposition 17 : Mettre en œuvre les stratégies nationales d'accélération pour la cybersécurité et le cloud en lien notamment avec France Relance.

Proposition 18 : Créer un crédit d'impôt cybersécurité permettant aux entreprises, notamment les PME, de se sécuriser.

Proposition 19 : Favoriser le déploiement de l'intelligence artificielle grâce à une stratégie d'accélération nationale ambitieuse et un cadre européen soutenant l'innovation.

Proposition 20 : S'appuyer sur les budgets du Plan de relance européen dédiés au numérique pour porter des projets en matière de digitalisation et de cybersécurité dans le cadre de la boussole numérique européenne.

Proposition 21 : Assurer un marché équilibré de l'assurance cyber et favoriser leur souscription par les entreprises de toute taille.

Mettre le bâtiment au cœur de la croissance verte

Proposition 22 : Intégrer l'accompagnement du vieillissement de la population et du maintien à domicile au cœur de la politique de construction de logement, et dans la rénovation de l'existant. En particulier, augmenter le montant du taux de crédit d'impôt pour des travaux et services d'équipement facilitant l'accessibilité et le maintien à domicile à hauteur de 50 %.

Proposition 23 : Renforcer la performance numérique des bâtiments en étendant les aides financières pour la rénovation à l'aménagement numérique des logements (Ma prime rénov, CITE, TVA à 5,5 % ...).

Proposition 24 : Mettre la rénovation énergétique au premier plan des politiques publiques sur le bâtiment et renforcer les parcours de rénovation par étape pour les bâtiments résidentiels et petit tertiaire par le biais d'incitations financières ou fiscales permettant de stimuler le passage à l'acte de rénovation.

Faire de la France un modèle pour l'Europe de l'énergie

Proposition 25 : Souligner le rôle capital et l'avantage compétitif national des infrastructures énergétiques.

Proposition 26 : Mettre en place les conditions pour attirer des fonds de financement long terme en vue de développer les réseaux. Décrire un « French model » exportable centré sur la complémentarité des infrastructures électriques et numériques avec : une vision renouvelée du réseau électrique qui doit devenir décentralisé, interactif, géré en temps réel, doté de flux bidirectionnels intégrant des boucles locales (microgrids) susceptibles de communiquer et interagir intelligemment ; une intégration accrue des énergies renouvelables décentralisées ; une responsabilisation de l'utilisateur qui a désormais un rôle actif dans son usage des réseaux intelligents et qui peut aussi être par ailleurs producteur d'énergie.

Proposition 27 : Privilégier l'échelon local/régional pour assurer le déploiement des réseaux intelligents, électriques et numériques.

Proposition 28 : Lever les freins réglementaires et financiers, comme le morcellement départemental du schéma de prise de décision, pour encourager la mutualisation des réseaux.

Proposition 29 : Instaurer un cadre réglementaire favorable à l'autoconsommation des énergies renouvelables.

Transition écologique : accompagner les acteurs d'une société durable

Proposition 30 : Renforcer l'implication de la France dans les travaux européens, en privilégiant ce niveau pour les réformes environnementales afin d'en renforcer leur portée sur l'ensemble du marché européen.

Proposition 31 : Renforcer l'exemplarité de l'État et des pouvoirs publics en matière d'achat public durable pour faciliter l'accès des entreprises françaises aux marchés publics (dans le respect du droit de la concurrence).

Proposition 32 : Revaloriser les solutions innovantes et l'apport des électrotechnologies à la protection de la planète, pour déconstruire certaines idées reçues et renforcer l'attractivité de ces métiers auprès des jeunes.

Proposition 33 : Définir une véritable politique industrielle de l'économie circulaire, en s'appuyant sur toutes les parties prenantes, du producteur au recycleur en passant par l'utilisateur.

Proposition 34 : Faciliter la politique d'innovation des entreprises en maintenant des conditions de concurrence équitable entre les industriels et les acteurs émergents.

Proposition 35 : Faciliter l'accès aux financements durables pour les électrotechnologies en valorisant davantage leur contribution à la lutte contre le changement climatique et à l'efficacité des ressources.

Proposition 36 : Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics et leurs projets d'achats.

Un Level playing field pour les entreprises européennes

Proposition 37 : Renforcer les ressources que la France et l'Europe consacrent à la surveillance du marché, pour lutter efficacement contre la prolifération des produits non conformes ou de contrefaçon.

Proposition 38 : Mettre en œuvre une coopération effective entre les pouvoirs publics et les entreprises pour la surveillance du marché – en s'appuyant sur l'article 9 du règlement européen 1020/2019.

Proposition 39 : Mettre en place une structure interministérielle pour lutte contre les produits déloyaux, non-conformes ou de contrefaçon, coordonner et renforcer les actions de surveillance du marché.

Proposition 40 : À l'instar des études d'impact associées à chaque nouveau projet de loi, les pouvoirs publics doivent également garantir une meilleure prise en compte des moyens de contrôle, du coût et des objectifs de toutes les nouvelles dispositions relatives aux produits industriels.

Proposition 41 : Adopter une démarche visant à limiter les sur-transpositions en droit national.

Proposition 42 : Développer les formations à la normalisation et à l'évaluation de la conformité, dans les cursus académiques (universités, écoles d'ingénieurs, de management, de la fonction publique) afin de sensibiliser les futurs cadres de l'industrie et les futurs décideurs publics au caractère stratégique de la normalisation.

Concurrence équitable et loyale des marchés internationaux

Proposition 43 : Poursuivre les négociations commerciales bilatérales tout en défendant une approche multilatérale (réforme de l'OMC).

Proposition 44 : Appliquer concrètement le principe de réciprocité dans les échanges commerciaux internationaux et appliquer aux importations les mêmes exigences qu'aux productions domestiques.

Proposition 45 : Lutter contre l'extraterritorialité des lois étrangères et la coercition.

Proposition 46 : Intégrer l'enjeu d'accès aux matières premières à la diplomatie économique.

Proposition 47 : Conditionner les accords de libre-échange au respect des normes sociales/environnementales et au libre accès des matières premières.

Financement des entreprises : profiter de la relance pour accélérer !

Proposition 48 : Répondre au besoin en trésorerie des entreprises technologiques.

Proposition 49 : Flécher l'épargne vers l'investissement dans les entreprises technologiques.

Proposition 50 : Renforcer le rôle des régions dans le développement économique.

Proposition 51 : Poursuivre les dispositifs de soutien au financement de la R&D (crédit d'impôt recherche) et à l'export.

Start-up, PME, ETI des technologies électriques et numériques : un tissu à valoriser

Proposition 52 : Promouvoir à l'échelle européenne un European Fab Act, comme cela a pu être fait en France, pour inviter les acteurs économiques à favoriser la *supply chain* française et européenne.

Proposition 53 : Soutenir les PME et start-up en maintenant le statut de la jeune entreprise innovante (JEI).

Proposition 54 : Élargir le dispositif de suramortissement de l'investissement productif en incluant dans les bénéficiaires toutes les entreprises dès lors que l'investissement est tourné vers l'Union européenne et les investissements R&D dans le champ d'application.



Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication
11-17 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 PARIS

 @FIEEC

 <https://www.linkedin.com/company/fieec>
www.fieec.fr

Relations institutionnelles : Alexandre ALLEMAND - 01 45 05 70 86 - aallemand@fieec.fr
Communication institutionnelle : 01 45 05 70 57 - communication@fieec.fr

